



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

5 mai 2022



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

1	❖ Participation à l'Assemblée Générale	p.3
2	❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau	p.4
3	❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2021	p.4
4	❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine.....	p.4
5	❖ Résolutions financières	p.9
6	❖ Intervention et présentation de la motion par le 1 ^{er} Vice-Président Didier BULTEL .	p.9
7	❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY	p.13
8	❖ Intervention de François-Emmanuel BLANC	p.21
9	❖ Questions débat avec la salle.....	p.22
10	❖ Élection.....	p.23
11	❖ Clôture de l'Assemblée Générale	p.23

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 295 délégués en exercice, 120 présents et 22 sont représentés, soit un taux de participation de **48.14 %**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2022 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	102	53	51.96 %	5	58	56.86 %
Délégués 2 ^{ème} collège	138	54	39.13 %	12	66	47.83%
Délégués 3 ^{ème} collège	55	13	23.64%	5	18	32.73 %
Total Délégués	295	120	40.68 %	22	142	48.14 %

On note parmi les personnalités :

- du département de l'Indre

M. Rik VANDERVERVEN, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ;
Mme Astrid PLISSON, Présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Indre.

- du département de l'Indre-et-Loire

M. Jean-Pierre DELMER, Président Générations Mouvement - Fédération de Touraine ; M. Henry FREMONT, Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ; M. Philippe BRUNEAU, Président de la Laiterie de Verneuil ; Mme Monique FONTAINE, Présidente de l'UDAF 37.

- du département du Loir-et-Cher

M. Marc CIEPIELEWSKI, Service Départemental du Renseignement Territorial 41.

- pour la MSA Beauce Coeur de Loire

Mme Cendrine CHERON, Présidente ; M. Marc DEBACQ, Directeur ; M. Max DE TAILLANDIER, Responsable de la Vie Mutualiste et Communication.

- pour la région Centre-Val de Loire

M. Jacques BIET, Directeur délégué ARCMSA ; M. René-Pierre PIGNOTTI, Président de la CARSAT Centre-Val de Loire.

- pour la CCMSA

M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA

2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. Pascal CORMERY ouvre la séance à 9h45.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. Pascal CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée, composé comme suit :

1^{er} collège – Mme JUMER Françoise (41 – EL Nord 41)

2^{ème} collège – Mme BOUBET Josette (36 : EL Marche Bas Berry)

3^{ème} collège – M. GUILLOT Jean-Bernard (37 : EL Amboise, Bléré, Château-Renault, Vouvray)

M. Étienne LE MAUR, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2021

M. Pascal CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale de la MSA Berry-Touraine de 2021 a été mis à disposition sur le site internet et adressé par courrier aux délégués titulaires le 15 mars dernier. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

PARTIE 1 : Le rapport d'activité en images

NOS RESSORTISSANTS ET PRESTATIONS

1- La population agricole

Née de la fusion de 3 départements, la MSA Berry-Touraine poursuit sa mission de service public. Au service des exploitants (11 292), employeurs de main d'œuvre (5 228), des salariés (40 975) et des retraités (110 308).

2- Les prestations légales

En tant qu'organisme de Sécurité Sociale, la MSA gère les prestations légales dans les domaines de la **santé** (155.1 millions d'€), de la **famille** (32.91 millions d'€), de la **retraite** (394.09 millions d'€).

Pour la **Santé**, les dépenses concernent :

- La Maladie/Maternité : 136 millions d'€
- Les Accidents du travail : 11.5 millions d'€
- L'Invalidité : 6.9 millions d'€

Elles permettent de couvrir les risques liés à la **santé** des exploitants, et des salariés.
Au total, 155.1 millions d'euros ont été versés auprès de 78 257 personnes protégées.

Concernant la **Famille**, les prestations familiales regroupent :

- Les Allocations logement : 5.6 millions d'€ (pour 4 365 personnes)

- Les Prestations familiales : 27.3 millions d'€ (pour 12 030 personnes)
- Le Revenu de Solidarité Active et prime d'activité : 10.7 millions d'€ (pour 6 157 personnes)

Au total 43 millions d'euros ont été versés auprès de 22 552 allocataires.

En ce qui concerne la **Retraite**, des prestations au titre de l'assurance retraite obligatoire et complémentaire sont versées à 110 308 retraités pour la somme de 394 millions d'euros.

L'ensemble des prestations et aides est en partie financé par les cotisations collectées auprès des exploitants et des salariés.

Ainsi, pour 1€ de cotisation collecté, la MSA reverse 2.33 € de prestations.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES...

La MSA, c'est aussi un panel de services complémentaires qui aident à améliorer le quotidien des adhérents. Parmi ces services, nous retrouvons :

- La solidarité et le développement des territoires
- La santé et sécurité au travail
- La prévention en santé
- Les relations de proximité

Zoom sur : la Solidarité et Développement des Territoires

Ce service comprend trois branches

› l'action sanitaire et sociale :

Il accompagne et favorise l'autonomie et le bien-être des jeunes, des parents, des actifs et des retraités. Les actions se déclinent sous forme d'accompagnement individuel ou collectif.

› le développement social territorial :

L'objectif de ce service est de mettre en œuvre des partenariats locaux, de soutenir et d'accompagner les projets.

› la vie mutualiste :

440 élus, titulaires et suppléants déploient des actions dans le domaine de la prévention, la citoyenneté et la santé.

La MSA Berry-Touraine soutient les structures de l'offre de services développées historiquement par la MSA, et ouvertes à l'ensemble de la population. Ces structures sont MSA Services, ASEPT Centre-Val de Loire, Présence Verte Touraine et Indre, Tutelle 36. La MSA est également garante du label qualité des 17 MARPA existantes sur son territoire de compétence.

Zoom sur : la Santé Sécurité au Travail

Elle a pour objectif de prévenir les risques professionnels du monde agricole.

Son action s'étend de la réalisation des examens de santé de la médecine du travail (7 371 examens) à l'expertise d'une équipe de prévention qui, aux côtés de l'entreprise, accompagne l'amélioration des conditions de travail (visites d'entreprises et études de poste). 34 journées de formations thématiques ont été dispensées pour sensibiliser aux risques professionnels y compris auprès de futurs actifs.

Zoom sur : la prévention santé

Elle agit pour la promotion de la santé publique. Elle a pour objectif de prévenir, dépister et accompagner l'ensemble des adhérents tout au long de leurs vies.

Zoom sur : les relations de proximité

La MSA entretient des relations de proximité avec ses adhérents, elle propose plusieurs types d'accueil afin de répondre à tous les besoins :

- › l'accueil téléphonique (104 959 appels téléphoniques),
- › la correspondance par internet (23 946 échanges par mail),

› l'accueil physique avec ou sans rendez-vous (9 564 personnes reçues).

10 sites principaux sur le territoire pour accueillir et informer les adhérents.

Pour pouvoir proposer ces services, la MSA Berry-Touraine compte sur ses 306 salariés interlocuteurs privilégiés de ses adhérents. Par une gestion maîtrisée de ses moyens, elle enregistre des coûts de gestion en baisse. Elle confirme par ailleurs ses bons résultats en matière de qualité de service.

- › 90,42 % d'appels aboutis
- › 99,35 % des visiteurs reçus en moins de 20 minutes
- › 99,93 % des dossiers prestations familiales traités à échéance
- › 97,38 % des dossiers retraite traités à échéance

Le taux de satisfaction exprimé par les adhérents est de 84 % de la part de ses adhérents.

Grâce au travail de ses délégués, de ses salariés et de ses partenaires, la MSA Berry-Touraine accompagne ses adhérents pour l'essentiel et plus encore...

PARTIE 2 : Intervention du Directeur Général, M. Étienne LE MAUR

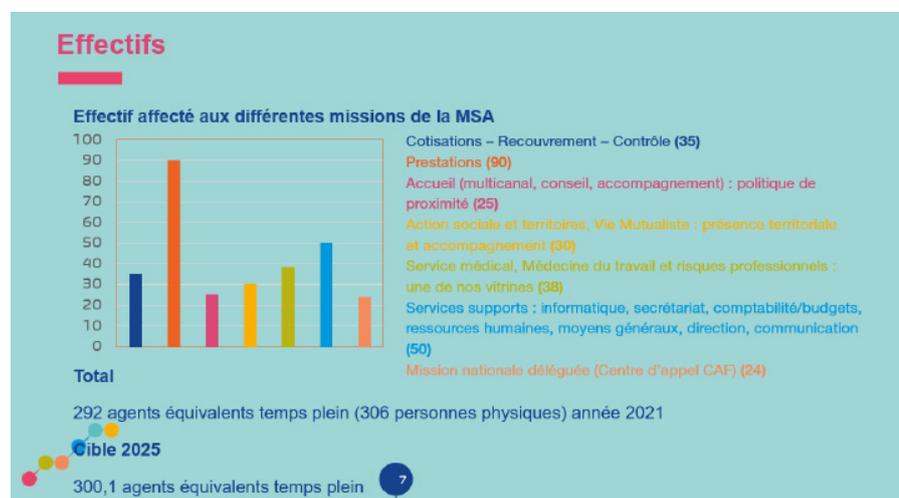
M. Étienne LE MAUR introduit son propos par le rapport entre les cotisations perçues et les prestations versées.

RAPPORT COTISATIONS / PRESTATIONS 2021



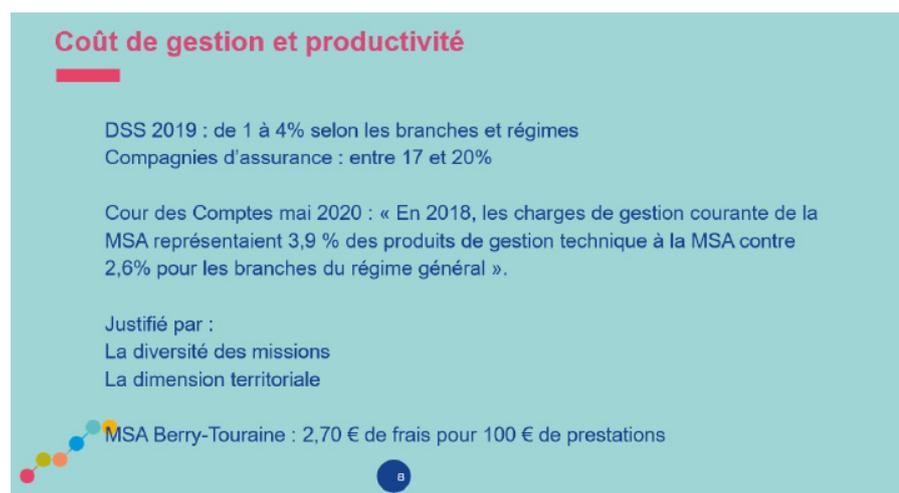
La collecte des cotisations ne représentant qu'une part des missions de la MSA, les effectifs affectés à la fonction de recouvrement restent moindre au regard de l'ensemble des ressources de la Caisse, comme le démontrent les chiffres ci-dessus. Bien que la mission fasse parfois l'objet de critiques, recouvrer les cotisations est une nécessité pour redistribuer les sommes collectées.

EFFECTIFS



La MSA ce n'est pas qu'un organisme de prélèvement des cotisations. Vous le voyez, s'agissant du nombre de personnes affectées aux autres fonctions. Non, la MSA n'est pas une machine à prélever des cotisations. C'est une de ses missions, pas la seule. Et c'est parce qu'elle assume cette mission qu'elle est parfois critiquée. Mais c'est parce qu'elle prélève qu'elle peut redistribuer. Et redistribuer presque tout.

COÛT DE GESTION ET PRODUCTIVITÉ



Localement, le coût de gestion est difficile à calculer du fait des mutualisations avec Beauce Coeur de Loire, entre les missions nationales déléguées à certaines caisses, mais aussi le mode de calcul. Mais les Coûts de Gestion et de Productivité et la répartition des ressources entre les caisses a été revu et amènent à resserrer les écarts de coût. A noter aussi la forte diminution du total, en lien avec les engagements de productivité.

PERSPECTIVES



Nous sortons de la crise Covid. La partie aigüe est derrière nous même si on a compris désormais que le virus continuera à circuler, moins virulent. Mais la vie a changé, malgré tout. L'organisation du travail est différente, le télétravail s'est imposé et même les instances politiques fonctionnent différemment. On constate aujourd'hui que des salariés touchés, la plupart du temps faiblement symptomatiques, choisissent de continuer à travailler, en télétravail. Nous avons su nous adapter.

Nous devons aussi nous adapter pour continuer de faire face à notre cadrage institutionnel : faire avec nos moyens (-26 ETP voire davantage). Nous devons y arriver, par des leviers locaux, comme l'organisation, les arbitrages de priorités, la productivité individuelle parfois, mais aussi nationaux, comme les outils informatiques, l'évolution réglementaire ou les dispositifs de mutualisation nationale ou de régulation des charges.

Maximiser nos marges, comme l'Institution a pu le faire avec le programme Mal-être, pour lequel un référent est en passe d'être nommé dans chaque caisse de MSA.

Saisir aussi les opportunités permettant d'apporter une plus-value aux territoires. Sur ce point les attentes de nos ressortissants sont très fortes en matière d'accès aux soins.

Développer la transversalité en interne : J'évoquais le Mal-être. Nos systèmes d'information ne sont pas conçus pour éviter l'envoi d'une mise en demeure de paiement à un adhérent qui est suivi par le service social pour risque suicidaire. Et pourtant, c'est cela aussi le guichet-unique. Nous avons des marges de progrès.

Pousser la dématérialisation, car c'est une source de réduction des coûts pour les caisses et une amélioration du service : cela simplifie et clarifie le travail des techniciens, et permet ainsi de ne pas dégrader les délais de traitement. Pousser donc la dématérialisation pour tous les ressortissants qui le peuvent, et en même temps rester présents pour ceux qui en ont besoin, soit directement, soit à travers les France Services.

Nous œuvrons très régulièrement à renforcer nos liens et améliorer nos procédures communes avec nos amis de la MSA Beauce Coeur de Loire, dans notre mutualisation : le guichet unique repose sur les 2 caisses et les synergies sont les bienvenues.

5 ❖ Résolutions financières

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le financement des caisses de MSA a été réformé par 2 décrets du 23 décembre 2013 :
Seule la réserve de médecine du travail demeure dans les caisses de MSA.

Les nouvelles dispositions de l'article D723-229 maintiennent seulement l'affectation du résultat de la médecine du travail.

L'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation des résultats.

DÉCISION RELATIVE À L'APPROBATION DE LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du conseil d'administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,

Approuve la gestion du Conseil d'Administration,

Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.

DÉCISION RELATIVE À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL :

Le montant maximum de la réserve de médecine du travail est fixé réglementairement à la moitié des dépenses du dernier exercice, soit 846 951,81 € pour 2021.

Le montant de la réserve fin 2021 est de 1 032 100,96 €.

L'assemblée générale constate le dépassement du seuil de remontée de la réserve de médecine du travail qui est de 185 149,15 € .

En conformité avec les règles de comptabilisation du régime MSA, la différence entre le niveau de la réserve et le niveau maximum autorisé de la réserve doit être placée en report à nouveau.

L'assemblée générale décide la diminution de la réserve de Médecine du Travail au profit du compte de report à nouveau à hauteur de 185 149,15 €.

6 ❖ Intervention et présentation de la motion par le 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

I- Présentation de la motion par le 1^{er} Vice-Président

Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 5 mai 2022, expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale. Ils souhaitent que le rôle de la MSA sur les territoires soit soutenu par les Pouvoirs Publics et que l'offre de services développée en réponse aux nouveaux enjeux du monde rural soit reconnue. Ils demandent en outre l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

- ›L'affiliation au régime agricole des activités de négoce, transformation, conditionnement, commercialisation des produits agricoles, ainsi que des activités de conseil en agriculture.
- ›La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'oeuvre étrangère.
- ›L'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privée, des aires de pêche et des bois.
- ›La suppression de l'exonération partielle des cotisations durant les 5 premières années d'activité des Jeunes Agriculteurs, et l'instauration d'une exonération de cotisations modulée sur 5 ans, pouvant inclure 2 années blanches, au choix de l'exploitant.
- ›L'affiliation au régime agricole des étudiants de l'enseignement agricole, privé ou public.

SANTÉ

- ›Pour les Non Salariés Agricoles, la suppression du délai de carence appliqué pour l'indemnisation des accidents du travail.
- ›L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, certaines mesures pourraient favoriser une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.
- ›La prise en compte du risque dépendance géré dans le cadre de la protection sociale, qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de population.
- ›Le remboursement des soins, sans retenue, en cas de carence de médecin traitant.
- ›La réduction du reste à charge relatif à tous les soins et opérations chirurgicales réalisés dans les domaines optique et dentaire.
- ›La création d'une cotisation spécifique auprès des non salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.

PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- ›L'examen de la dentition tous les 2 ans pour les adultes, au même titre que le dépistage des cancers du sein et colorectal ; l'intégration d'un examen dentaire systématique dans le protocole des Instants Santé.

FAMILLE

- ›L'assouplissement des conditions d'éligibilité au droit au RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans.

RETRAITE

- ›L'indexation des retraites sur l'indice INSEE du coût de la vie afin de lutter contre la perte de pouvoir d'achat des plus fragiles.

- ›La révision du calcul des retraites des Non Salariés Agricoles, afin de prendre en compte les revenus des 25 meilleures années.
- ›La mise en place d'un système de pré-retraite pour les exploitants agricoles cumulant des difficultés de santé et économiques.
- ›La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants ayant donné naissance à trois enfants, quel que soit le montant de la pension de base.
- ›La revalorisation des carrières au bénéfice des conjoints-collaborateurs.
- ›L'élargissement de la revalorisation des pensions de retraite instaurée par la Loi Chassaigne aux aidants familiaux, conjoints collaborateurs et «poly-pensionnés».

VIE MUTUALISTE

- ›La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, afin de permettre le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale annuelle, avec un droit de vote.
- ›La parité, au sein des Conseils, entre le collège des salariés et celui des non salariés.

L'Assemblée Générale adopte la motion à l'unanimité.

II- Intervention de Didier BULTEL

Didier BULTEL adresse un vif remerciement aux élus présents, par leur engagement. Ils illustrent pleinement l'esprit de responsabilité des élus de la MSA, au service des adhérents, mais aussi plus largement des territoires.

MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

Le chiffre vertigineux d'un suicide par jour chez les exploitants masque bien souvent l'équivalent de ce chiffre chez les salariés agricoles.

Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail, ont alors présenté la feuille de route « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».

Le 3 février 2022, Daniel LENOIR a été nommé officiellement coordinateur national interministériel. Pendant un an, il a pour mission de mettre en œuvre cette feuille de route au niveau national et départemental.

C'est le film « Au nom de la terre » qui a joué un rôle de révélateur, et le sujet du Mal-être en agriculture a fait alors l'objet de deux rapports parlementaires – celui, à la demande du gouvernement, du député Olivier DAMAISIN en 2020 et celui des Sénateurs Françoise FÉRAT et Henri CABANEL en 2021 – qui ont conduit à la définition de cette feuille de route.

Ce film avait été d'ailleurs projeté en avant-première dans plusieurs villes de France, avec à l'issue de la projection un débat avec la salle, composée d'invités concernés par le sujet.

La MSA Berry-Touraine a organisé et animé cette projection débat le 14 novembre 2019 à Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher.

L'échange fut dense, empreint d'émotion également, et les apports riches, notamment grâce aux témoignages mais aussi à la présence des professionnels du sujet qui ont fait bénéficier les participants de leurs indéniables expériences et compétences.

A cette occasion, la complexité du suicide a pu être abordée :

- Les causes sont multifactorielles ;
- Les signes ne sont pas toujours évidents à percevoir, notamment pour un entourage qui n'est pas formé ni à les identifier, ni à savoir comment y donner suite ;
- Et la démarche d'aide proposée doit être acceptée, ce qui n'est pas le moindre des obstacles à une prise en charge de la détresse.

Le plan présenté en novembre dernier, qui a été produit pour mieux coordonner l'existant ou créer la dynamique là où elle n'existait pas, présente plusieurs intérêts.

D'abord, il marque la concrétisation d'une volonté de la part des pouvoirs publics de prendre à bras le corps ce qu'on appelle pudiquement un problème, et l'opportunité de mieux en connaître les causes pour mieux les prévenir.

Ensuite parce qu'il vient conforter la démarche de tous les acteurs, qui étaient -au moins dans nos départements- largement mobilisés déjà sur ce champ au combien délicat.

Enfin parce qu'au-delà du suicide, acte ultime du Mal-être, il y a dans ce dispositif la volonté de prendre en compte les situations avant qu'elles ne débouchent sur l'irréparable.

Ce plan est certes bien bâti :

- Placé sous l'égide du Préfet, qui en assure le pilotage et la continuité, il a le mérite d'institutionnaliser la lutte contre ce fléau
- Il met autour de la table l'ensemble des acteurs considérés comme ayant un intérêt à y être car faisant partie de l'environnement socioéconomique des salariés et non-salariés agricoles
- Il appelle aussi les compétences médicales et celles du travail social
- Il s'appuie sur les signaux forts et faibles susceptibles d'être captés par l'entourage
- Il amène à traiter ainsi les situations globalement et à rechercher des solutions.

Mais pour sa réussite, il conviendra que cette belle mécanique, au-delà de sa description, fonctionne avec la conviction des acteurs de terrain.

La MSA y a toute sa place depuis de nombreuses années et elle est reconnue pour ce rôle éminent. Ces acteurs sont bien en visibilité du monde agricole. Ils apportent, avec l'appui de professionnels de santé et des partenaires, des solutions concrètes à ceux qui en ont besoin, et faisant appel à la MSA lorsque c'est nécessaire ou opportun.

Elles ont leur maillage propre, composées de bénévoles attentifs aux signaux faibles ou forts, sentinelles formées ou personnes simplement sensibilisées, de professionnels qui sillonnent les campagnes, comme le contrôleur laitier ou le conseiller de la chambre d'agriculture.

La MSA, dans ce cadre, a eu à traiter 44 situations l'année dernière. Depuis leur mise en place en 2011 les cellules dédiées au suicide ont traité plus de 300 situations. Ce chiffre peut paraître faible ou fort, selon ce que l'on veut exprimer.

Localement, la participation de la MSA au réseau de détection des situations, sera optimisée pour mettre le guichet-unique au service aussi de ce triste état de fait. Ainsi, un regard spécifique devra être porté sur les adhérents qui présenteraient, en prestations, ou en cotisations, ou encore de par un élément de fragilité, un risque spécifique. A travers les outils existants et au fil des multiples motifs de rencontres avec les front-office, ces personnes devront être mieux repérées.

7 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY

Retours sur les évènements marquants de l'année passée

L'année 2021 a été une année très dense et marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire. La MSA est restée mobilisée pour faire face à la pandémie et accompagner les ressortissants les plus en difficultés.

Les actions de la MSA dans le cadre de la covid-19

Sans être exhaustif les principales actions ont porté sur :

- Le maintien du télétravail lors des périodes de confinement, permettant la continuité du service aux adhérents. Les équipes de la MSA Berry-Touraine, comme les autres MSA, ont été remarquables : l'informatique a déployé les équipements en un temps record, les équipes des back office ont assuré la continuité du service alors que personne n'avait imaginé que ce fut possible avec autant de réactivité, les équipes de front-office ont maintenu le lien avec les ressortissants qui en avaient besoin. Nous avons vécu une période extraordinaire et les personnels ont fait face avec professionnalisme et dévouement.

Merci à eux.

- L'activité en télétravail a été mise à profit pour mettre en place des nouveaux outils d'informations et de communication pour les élus (application, newsletter, mails aux élus sur la crise sanitaire) ;

- Le report des AG de caisses en fin d'année 2021 permettant une organisation en présentiel pour la plupart d'entre elles ; ce fut le cas pour la MSA Berry-Touraine qui a tenu son AG le 1^{er} octobre, en présentiel, à Joué-les-Tours, en Indre-et-Loire.

- Les mesures d'accompagnement économique aux assurés avec :
 - o La possibilité de report des cotisations employeurs jusqu'à fin septembre 2021, pour les entreprises agricoles impactées par des pertes d'activité ;
 - o La mise en place des plans d'apurement, de 3 à 5 ans, sur les cotisations et contributions personnelles des NSA, restant dues au 31 décembre 2021 ;
 - o Les réductions forfaitaires de cotisations et contributions sociales pour 2021 pour les NSA les plus impactés par la crise sanitaire, afin de les accompagner dans le cadre de la reprise économique.

- Les consignes de prévention et d'organisation du travail dispensées par les services SST des caisses de MSA, afin d'éviter toute propagation de la Covid-19 sur le lieu de travail. Nos médecins du travail et nos préventeurs ont été très actifs sur ce champ. On se souvient de la gestion d'un cluster sur le Loir-et-Cher tout début 2021, l'intervention aussi auprès de main d'œuvre étrangère en 2021 également, avec la mise à disposition de fiches pratiques et des conseils dispensés en présentiel sur les gestes barrières, l'organisation du travail, l'hébergement. Merci aux équipes qui n'ont pas ménagé leur peine.

- L'esprit de solidarité et de l'engagement du réseau avec MSA solidaire qui a permis la livraison de paniers repas et la collecte de denrées alimentaires.

- A cet égard, grâce à l'engagement des délégués et des personnels de la MSA, 2500 plants potagers invendus ont été donnés dans l'Indre à des épiceries, des associations caritatives, des MARPA, ainsi qu'à des jeunes agriculteurs en maraîchage.

Et une centaine de jouets ont également été collectés sur les sites de Châteauroux, Valençay, Blois et Tours, puis donnés au Secours Populaire pour redistribution à Noël.

Les élus et le personnel des caisses se sont particulièrement investis durant cette période au cours de laquelle les valeurs du mutualisme et de la proximité ont, une nouvelle fois, démontré toute leur pertinence.

L'année reste aussi marquée par la COG MSA 2021-2025 avec des négociations qui se sont prolongées en raison du contexte sanitaire mais aussi par notre volonté à aboutir à des arbitrages nous permettant de réaliser nos ambitions.

La COG MSA 2021-2025

L'ambition de cette sixième COG est précisément de proposer un accès pour tous à des services de qualité sur tous les territoires ruraux et de répondre aux mutations du monde rural.

La COG comprend 3 axes déclinés en 58 engagements :

- Axe 1: Un service social de qualité, performant et homogène ;
- Axe 2 : Un guichet unique adapté pour répondre aux enjeux du monde agricole et besoins de proximité des territoires ruraux ;
- Axe 3 : Le pilotage de la performance.

Cette convention s'inscrit donc pleinement dans le projet stratégique MSA 2025 qui vise à répondre aux enjeux de demain.

Les résultats de la négociation

- Tout d'abord une **nette décélération de la baisse des effectifs imposée depuis plusieurs COG avec un objectif désormais fixé à -750 ETP.**

Le taux de remplacement des départs en retraite est ainsi supérieur à 70%.

Cette trajectoire des effectifs devrait nous permettre de préserver la proximité territoriale et une qualité de service que nous devons à nos adhérents.

Elle est complétée d'une « mesure dite de périmètre » conduisant au transfert de 250 ETP dédiée à la gestion des complémentaires santé et prévoyance du fonds de gestion administrative vers les activités autofinancées.

Les effets de la COG sur la trajectoire des effectifs devront être mesurés à horizon 2025 en intégrant des financements complémentaires afin de conforter la position du régime agricole sur les territoires au-delà des seuls financements fléchés pour la Sécurité Sociale.

Pour notre caisse, cela représente presque -26 ETP. Je sais le directeur et ses équipes mobilisés pour maintenir la qualité de service malgré l'importance de l'effort à consentir.

- Ensuite un **effort est attendu sur le fonctionnement courant à hauteur de -5% par an** (en prenant néanmoins comme base de départ le budget notifié et non le réalisé 2020)

Effort néanmoins atténué par l'exclusion des contributions aux groupements GIE et GIP (5 M€) et la prise en compte des dépenses liées aux élections (3 M€).

- **En revanche, des moyens significativement augmentés pour le système d'information : +20% au regard du réalisé 2016 – 2020**

Et des capacités d'investissement préservées :

20 M€ par an pour les dépenses d'investissement (idem 2016 - 2020)

173 M€ pour le programme d'investissements immobiliers (idem 2016 – 2020)

Le projet immobilier à l'étude concernant le site de Blois, pour lequel des crédits sont réservés, avec l'objectif de l'engager avant la fin de la présente COG.

- **Enfin sur les fonds techniques une augmentation notable :**

Le FNASS (hors PEC) augmente d'environ +10% :

- une augmentation nécessaire pour faire face à la précarité des populations agricoles en lien avec les crises économiques et crises climatiques ;
- l'intégration validée de l'aide au répit. M. Didier BULTEL en a parlé : la MSA Berry-Touraine dispose de 70K€ sur une enveloppe nationale de 2,7M€

Le FNPEISA progresse également d'environ 10% (hors subvention Santé Publique France):

- une hausse portée par les actions institutionnelles reconduites dont le programme bien vieillir ;
- et l'intégration de nouvelles actions : prévention du mal être, prévention au sein des structures d'exercice coordonné.

Le CA central a donné son accord, pour la signature de la COG, le 13 octobre dernier.

La COG a ensuite été déclinée dans chaque caisse via les contrats pluriannuels de gestion (CPG) qui comportent des indicateurs pour les différentes actions à mener.

M. CORMERY compte désormais sur la mobilisation collective - aussi bien nationale que locale - pour être au rendez-vous des enjeux de demain et qui permettront à la MSA d'être un acteur reconnu et incontournable dans les territoires ruraux.

Les avancées sociales de l'année 2021

• **Les retraites : les lois dites « Chassaigne »**

La loi « CHASSAIGNE 1 », adoptée par le Parlement en juillet 2020, entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier (avec les 1^{ers} versements le 8 décembre 2021), représente une mesure de justice sociale que la MSA appelait de ses vœux depuis longtemps et qui vient reconnaître le travail et l'engagement des hommes et des femmes qui ont travaillé toute leur carrière dans l'agriculture. Celle-ci prévoit de porter le minimum de pension des retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant eu une carrière complète de 75 % à 85 % du SMIC net agricole. Cette revalorisation va s'appliquer aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités (227.000 personnes), soit environ 1 050 € par mois pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Pour en bénéficier il faut avoir une carrière « complète » NSA (17,5 ans). L'attribution du complément RCO est, en outre, soumise au fait d'avoir demandé l'ensemble de ses droits à retraite de base et complémentaire et sera écrêtée en fonction du montant des retraites tous régimes afin que le total des pensions ne dépasse pas le plafond de 85 % du SMIC net agricole.

Ainsi, 5916 personnes ont pu bénéficier de cette mesure sur nos 3 départements.

M. Pascal CORMERY remercie les équipes de la caisse Berry-Touraine pour la mise en œuvre du dispositif en un temps record.

Vigilance cependant sur l'éligibilité à cette loi. En effet, il y a de nombreuses incompréhensions de la part d'assurés qui ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent bénéficier de la mesure (soit ils n'ont pas liquidé toutes leurs retraites base et complémentaire, soit ils n'ont pas les 17,5 ans d'activité NSA). Il convient donc de faire preuve de pédagogie. Rappeler également que c'est le Parlement qui vote les lois et non la MSA. Nous ne sommes donc pas responsables des règles fixées, nous ne faisons que les appliquer.

Par ailleurs, une seconde proposition du député André CHASSAIGNE (Puy-de-Dôme) visant à revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs et des aides familiaux a été adoptée par le Parlement au mois de décembre dernier.

Le texte permet, d'une part, de mettre en place un montant unique de PMR (pension majorée de référence) quel que soit le statut de l'assuré non-salarié agricole (soit 699€ de pension mensuelle

de base pour l'ensemble des NSA, contre 555€ pour les conjoints et aides familiaux auparavant), d'autre part de relever le seuil d'écèlement de la PMR au niveau du montant de l'ASPA (907€ pour une personne seule).

200.000 bénéficiaires avec +70€/mois pour 120.000 personnes.

30% d'entre elles bénéficient d'une hausse de pension supérieure à 100€ par mois.

Pour la MSA Berry-Touraine, cela représente 5207 personnes.

C'est une excellente nouvelle pour les femmes non-salariées agricoles qui voient leur pension de retraite augmenter jusqu'à 144€ par mois pour celles qui sont monopensionnées, sous réserve des conditions d'attribution et de plafond (attention tout le monde n'est pas concerné).

A noter que le texte limite également à cinq ans le statut de conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole. Nous nous félicitons également de cette mesure qui permet d'acter le caractère transitoire de ce statut de collaborateur et de limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du conjoint à l'égard du chef d'entreprise en lui permettant d'ouvrir davantage de droits sociaux au cours de sa vie professionnelle, notamment en matière de retraite.

Entrée en vigueur depuis le 9 février 2022.

Les développements informatiques ont été importants dans des délais contraints et la MSA a été au rendez-vous pour assurer le versement de ces revalorisations tant attendues.

- **Le plan de prévention mal-être agricole**

La MSA se félicite de ce plan qui positionne le régime agricole comme un acteur majeur du dispositif et qui reconnaît son savoir-faire et son implication sur le terrain.

Une de leur première mission sera d'opérer un recensement des outils disponibles à l'échelon territorial afin d'apporter l'aide la plus adaptée aux personnes en situation de détresse.

Cette nouvelle comitologie ne se substitue pas aux cellules opérationnelles d'accompagnement des agriculteurs, déjà existantes, comme les cellules REAGIR ou les cellules de prévention de la MSA. La MSA, la FNSEA, les JA et l'APCA, réunis dans un groupe de travail sur ce sujet du mal-être, se sont largement investis dans l'élaboration de cette gouvernance.

- **La loi Santé Sécurité au Travail**

Portée à l'initiative des députées Charlotte PARMENTIER-LECOCQ (LREM – Nord) et Carole GRANDJEAN (LREM – Meurthe-et-Moselle), cette loi vise à renforcer la prévention en santé au travail.

La MSA a soutenu cette proposition de loi car les différents plans SST répondent déjà en grande partie aux objectifs du texte (via notamment la lutte contre la désinsertion professionnelle et l'accompagnement des publics les plus vulnérables).

L'enjeu pour la MSA était de préserver la spécificité de fonctionnement, d'organisation et de financement de ses services SST. En particulier, nous souhaitons conserver le rôle de pilotage et d'animation de l'ENSST.

Cette demande a été entendue par les parlementaires et le secrétariat d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail. Nous avons même pu obtenir l'intégration de la CCMSA dans la gouvernance du comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) et celle des CMSA au sein des comités régionaux de prévention et de santé au travail (CRPST).

Au final nous sommes pleinement satisfaits de ce texte qui maintient la spécificité des services SST de la MSA et qui permet de peser dans la gouvernance nationale et locale des nouvelles instances SST. A noter que le nouveau plan SST 2021-2025 reprend les grands objectifs de cette loi.

- **Les mesures sociales figurant dans les textes financiers**

La LFSS 2022 comporte plusieurs mesures qui concernent directement les assurés du régime agricole avec :

- Le report en 2023 du projet d'unification des déclarations fiscales et sociales des non-salariés agricoles (art. 19) ;
- La suppression du dispositif de majoration de 10% appliquée aux NSA résultant de l'insuffi-

sance des versements par appels provisionnels ou mensuels suite à la mise en place de la variation de leurs revenus professionnels pour le calcul des cotisations sociales (art. 20) ;

- L'affectation à la RCO d'une fraction supplémentaire des droits d'accises sur les alcools afin de financer la revalorisation des pensions de retraite des exploitants agricoles justifiant d'une carrière complète, prévue par la loi « Chassaing 1 ». Il s'agit d'un transfert entre la branche vieillesse NSA et la RCO ayant pour conséquence de diminuer le financement de la première.

- Le plafond d'emprunt de la CCMSA est fixé à 300 M€ (art. 34).

- La simplification et modernisation des prestations en espèces pour les non-salariés agricoles (art. 98) avec :

- o L'alignement du délai de carence des arrêts maladie des NSA sur celui des affiliés du régime général ;

- o Le versement pour les chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles d'indemnités journalières paternité, dès lors qu'ils ne bénéficient pas de l'allocation de remplacement pour congé paternité, faute d'avoir trouvé un remplaçant ;

- o L'amélioration de l'indemnisation des ayants droit en cas de décès d'un non-salarié agricole suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle (AT-MP) ou intervenant après une maladie, un accident de la vie privée ou un suicide ;

- o L'harmonisation de l'IJ maternité et paternité forfaitaire en cas de congé maternité ou de congé paternité des collaborateurs et des aides familiaux sur celle des pères et des mères cheffes d'exploitation lorsqu'ils n'ont pas trouvé à se faire remplacer ;

- o La mise en place d'un capital décès visant à soutenir financièrement les familles NSA lorsqu'elles sont confrontées au décès d'un des leurs, après une maladie, un accident de la vie privée ou un suicide.

Pour la loi de finances pour 2022, à noter :

- Le maintien de l'éligibilité au crédit d'impôt en faveur des services à la personne pour les prestations de téléassistance et visio-assistance permettant d'assister des personnes âgées, handicapées ou dépendantes (art. 3). Ce crédit d'impôt était en effet remis en cause, en particulier, pour les adhérents de Présence Verte, dans le texte initial du Gouvernement. L'intervention de l'ANPV, appuyé par la CCMSA, auprès du Gouvernement et des Parlementaires a permis de conserver cette niche fiscale.

- L'affectation à la CCMSA d'une fraction de 398 M€ du produit de TVA revenant actuellement à l'État au titre du financement par l'État de l'exonération spécifique dont bénéficient les employeurs agricoles pour l'emploi de Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi (art. 52).

Les défis pour demain

Après le plan stratégique 2025 et la signature de la COG 2021-2025, il conviendra de se projeter sur la préparation des élections MSA 2025, pour lesquelles un certain nombre d'améliorations vont être mises à l'étude, mais également sur celle du plan stratégique MSA 2030 qui devra démontrer l'utilité du régime agricole et sa pérennité.

Il appartiendra aux délégués d'être à la hauteur de leur rôle de vigie sur les territoires ruraux afin d'observer et de comprendre les évolutions et anticiper les nouveaux besoins qui s'exprimeront dans le but de proposer les services idoines.

Les crises agricoles

Quelles soient économiques, sanitaires ou climatiques, les crises agricoles ne cessent de se multiplier et de se succéder avec une crise qui chasse voire s'ajoute à une autre.

Ainsi actuellement les perturbations engendrées par la guerre en Ukraine ont fait s'envoler les cours des céréales (+ de 70% pour le blé depuis le début de cette année) suscitant l'inquiétude des éleveurs face au renchérissement du coût de l'alimentation animale.

Le ministère de l'agriculture a opportunément annoncé, le 16 mars dernier dans le cadre du plan de

résilience économique et sociale, une prise en charge du surcoût alimentaire (enveloppe de 400M€) ciblée sur les élevages fortement dépendants d'achats d'aliments et qui connaîtront des pertes liées à cette hausse. Avec, et c'est une première, une présentation par le ministre de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire lui-même le 1^{er} avril dernier devant les représentants du réseau des caisses de MSA (Présidents, 1^{ers} Vice-Présidents et Directeurs Généraux), des modalités opérationnelles de mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan de résilience pour soutenir l'agriculture.

De plus, l'enveloppe des prises en charge des cotisations sociales (PEC) sera abondée cette année à hauteur de 60 millions d'euros supplémentaires pour prendre en compte les exploitations confrontées à des hausses de charges qui dégradent leur compte d'exploitation de manière significative.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire n'a pas encore fait connaître la répartition de cette enveloppe de PEC « Résilience ». Mais il est d'ores et déjà possible de demander le report de paiement des cotisations 2022, sans conditions requises.

Ces aides sont les bienvenues pour soulager les trésoreries des exploitations à court-terme. Mais il convient de s'interroger sur la reconduite de ces actions à moyen et long terme ...

Ces évènements extérieurs viennent s'ajouter à :

- **L'influenza aviaire en élevage** : il s'agit de la 4^{ème} en 6 ans mais elle est d'une ampleur inédite. Sur la circonscription de Berry-Touraine nous sommes plutôt épargnés, seuls 2 cas en élevages et 5 cas de basses-cours sont avérés.

Deux zones sont en surveillance (autour de Cheverny (41) et autour de Loches (37 et limite 36). Ainsi, 30 000€ ont été fléchés en Berry-Touraine dans la première enveloppe 2022.

Mais nous pensons aux élevages fortement touchés dans la région de la Vendée et dans le Sud-Ouest. Nous appelons le Gouvernement à soutenir les filières volailles et foie gras.

- **La crise de la filière porcine** : Le Gouvernement a notamment annoncé une enveloppe supplémentaire de 20M€ de PEC et un dispositif de reports de cotisations pour les éleveurs confrontés à l'envolée des prix de l'alimentation et d'un prix du porc payé aux producteurs qui demeure relativement bas depuis plusieurs mois.

La répartition de cette enveloppe PEC par département devrait être au cours du second semestre 2022.

- **Le gel d'avril 2021** : L'épisode de gel intervenu il y a un an a fragilisé de nombreuses exploitations. Pour rappel, la Commission Européenne a refusé que ces PEC s'inscrivent dans le dispositif « covid ». Un dispositif alternatif un peu complexe a donc été proposé, ce qui explique la longueur du traitement des dossiers et du versement des aides. Les pouvoirs publics ont prévu une enveloppe maximale de 170 M€ (alors que près de 195M€ ont été validés par les commissions départementales).

Pour les 3 départements de la MSA Berry-Touraine, les instructions initiales représentaient 1025 exploitations et 5,8 M€

Ces 1 025 dossiers sont actuellement en cours d'analyse par les DDT des trois départements pour attribution des Prises En Charge GEL 2021, la fin des analyses est prévue pour septembre 2022 (21 dossiers refusés pour non-respect des conditions d'obtention ou du formalisme requis).

Ces différents exemples témoignent de l'importance de l'accompagnement des exploitants et des entreprises en difficultés, sans oublier les conséquences pour les salariés employés dans ces activités. En permettant aux exploitations de rester viables économiquement, la MSA contribue fortement au ralentissement de leur déclin, à la dynamique de l'emploi et au maintien de la souveraineté alimentaire et agricole de notre pays.

Ce contexte permanent de crises nécessite par ailleurs de rester vigilants sur les difficultés que peuvent rencontrer les filières afin d'alerter les pouvoirs publics le plus rapidement possible. L'ob-

jectif étant de faire preuve de célérité et de réactivité dans la mise en œuvre des aides. En cela également, le rôle des élus est précieux et utile !

La spécificité de la MSA au service des territoires ruraux

Un autre enjeu pour l'avenir sera de mettre en avant les spécificités de la MSA pour démontrer que son modèle est moderne et pertinent.

Nos atouts portent sur :

Le guichet unique : qui permet d'avoir une vision sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale et même au-delà. L'adhérent est ainsi couvert à 360°, tout au long de sa vie personnelle et professionnelle.

Pour une meilleure efficacité, il conviendra de prendre en compte les préconisations du rapport Cabanel/Férat sur les agriculteurs en situation de détresse qui appelle à une meilleure articulation entre les services contentieux et les services sociaux des Caisses de MSA.

La proximité : S'agissant de l'ADN de la MSA, les mutualisations entre Caisses ont été préférées à de nouvelles fusions afin de ne pas trop éloigner les services des adhérents.

La volonté de la MSA est de conforter les accueils physiques et développer l'accès aux services publics et à la protection sociale pour l'ensemble des populations des territoires ruraux et/ou fragiles.

Les France Services labellisées MSA situées dans les territoires les plus reculés en sont l'exemple. A cet égard, pour Berry-Touraine, M. CORMERY salue la 2^{ème} France Services MSA, à Romorantin-Lanthenay, récemment labellisée.

La gouvernance mutualiste : Le mutualisme se traduit à la fois par une très forte implantation territoriale du régime au travers de ses délégués et par un pouvoir qui s'exerce par les assurés au travers des élus.

A ce titre, le Conseil Central est très attaché à sa liberté de nommer librement le Directeur Général de la MSA car il la tient du système électoral de la MSA, et de la légitimité que lui donne les assurés.

L'action mutualiste représentée par les Elus de la MSA (13.760 délégués cantonaux dont 295 pour la seule MSA BT) est précieuse par l'exercice du relai entre la population agricole et rurale et la MSA pour prendre en compte les problématiques locales.

Les élus ont également un rôle de mobilisation et de sensibilisation aux actions préventives, sanitaires et d'actions sociales menées sur le terrain. En ce sens, les Élus sont le gage du savoir-faire de la MSA.

A quasi mi-mandat, M. CORMERY profite de la tribune qui lui est offerte ici pour remercier les délégués pour leur engagement sans faille et les invite à maintenir leurs efforts et à rester mobilisés sur le terrain.

Les atouts de la MSA ne seront viables et pérennes que si la qualité de services est de haut niveau. A cet égard, le récent baromètre d'image de la MSA démontre le niveau d'exigence des ressortissants.

Les Pouvoirs Publics eux aussi ont des attentes fortes vis-à-vis de la MSA, tant dans l'application de la Convention d'Objectifs et de Gestion que dans la mise en œuvre des grandes réformes sociales qui s'annoncent après les élections présidentielles et législatives.

Au rendez-vous des réformes sociales en cours et à venir

Sur les déserts médicaux : La MSA s'inscrit pleinement dans les axes fixés nationalement pour la

lutte contre les déserts médicaux, notamment :

- En développant des modes d'exercice attractif et en favorisant la qualité de la prise en charge des patients (ex : Mise en place des MSP [maisons de santé pluriprofessionnelles] et CPTS [communautés professionnelles territoriales de santé]) ; M. Pascal CORMERY salue celle de Chateau-Renault dans l'Indre-et-Loire ainsi que tous ceux qui la font vivre, car il l'estime exemplaire
- En facilitant l'accès aux soins en milieu rural en partageant les savoirs relatifs aux enjeux locaux. Par exemple, GéoMSA, outil de cartographie des données localisées de la MSA, a été utilisé pour affiner l'analyse des territoires et déterminer les priorités d'intervention de la MSA en matière de développement local, comme dans le soutien des services permettant de mieux « grandir en milieu rural ».
- En incitant les étudiants en médecine à faire des stages en milieu rural. A ce sujet, l'intérêt porté par les syndicats de jeunes médecins internes, lors d'un débat organisé par le Député LABARONNE, auquel a participé la MSA, le 9 février dernier, a bien été noté.

Le plan mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles a été exposé en détail par le 1^{er} Vice-Président. La MSA saura être à la hauteur du rôle qui a lui été reconnu et qui est signe de la confiance accordée par les Pouvoirs publics.

Mémo santé : C'est le premier service santé en ligne de la MSA à destination des familles. L'outil informe des événements santé importants dans la vie de l'enfant et permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité avec des alertes envoyées par mail et/ou sms pour les vaccins et rappels, visites médicales obligatoires, offres santé MSA telles que les bilans bucco-dentaires, pris en charge à 100%.

Les France Services : La MSA est un opérateur partenaire du dispositif. Elle propose depuis 2020 des France Services labellisées MSA (63 au 1^{er} janvier 2022. Objectif 200). Le guichet unique constitue ici un atout pour l'accompagnement des usagers grâce à la polyvalence des salariés de la MSA sur toutes les branches de la sécurité sociale.

Ce dispositif permet de renouer avec ceux qui se sont éloignés des services publics et qui viennent pour des questions généralistes de niveau 1. Cependant, la MSA prévoit d'aller au-delà avec l'expérimentation du front office renforcé qu'elle souhaite généraliser.

La Stratégie d'influence : La stratégie d'influence déployée ces derniers mois a porté ses fruits car elle a permis à la MSA de prendre toute sa part à la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion, ou à la mise en oeuvre de la politique de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, ou encore à la déclinaison du plan mal-être agricole.

Dernièrement cette stratégie a pu s'exprimer avec succès à l'occasion du dernier salon de l'agriculture au cours duquel de nombreux décideurs publics ont été rencontrés (ministres, parlementaires, candidats à l'élection présidentielle, responsables syndicaux, etc ...).

Les 10 propositions de la MSA pour la ruralité ont pu être présentées et ont suscité l'intérêt des interlocuteurs. Pour rappel, il est proposé de :

- Créer un service civique rural pour favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires ;
- Transformer les points d'accueil MSA en « Maisons de la sécurité sociale » ouvertes à tous ;
- Créer 35 centres de ressources « actions territoriales » pour accélérer le développement de projets locaux ;
- Développer des structures d'accueil de jeunes enfants itinérantes et aux horaires flexibles pour répondre aux familles à besoins spécifiques ;
- Déployer des bornes de téléconsultation dans les France Services ;
- Favoriser l'extension des services des résidences autonomie pour les seniors vivant à domicile ;
- Créer 35 référents pour la transition agro-écologique ;

- Créer une offre de « téléassistance + » pour les plus de 75 ans ;
- Créer le dispositif « Ma vie d'après », un rendez-vous de prévention à mi-carrière et en fin de carrière ;
- Créer des plateformes régionales pour faciliter le recrutement agricole.

Les délégués sont invités à s'emparer de ces propositions afin de nourrir les échanges qui auront lieu localement, en particulier avec les candidats à l'élection législative.

Cette stratégie d'influence doit se prolonger à l'issue des élections présidentielles et législatives. En effet, la MSA aura à se faire connaître auprès des nouveaux ministres et députés afin de peser sur les réformes sociales qui s'annoncent (retraite, versement "à la source" de certaines prestations sociales, articulation AMO/AMC, autonomie, accès aux services en milieu rural, etc ...) et qui seront déterminantes pour l'avenir de la MSA.

Pour M. Pascal CORMERY, la période qui s'ouvre après la signature de la COG doit permettre à la MSA de consolider son rôle de service public de protection sociale au coeur même des territoires ruraux.

Fort de ses atouts, de l'engagement de ses Elus et de celui de ses salariés, le régime ne manquera pas de relever les défis et enjeux à venir qui seront tout aussi complexes que passionnants.

8 ❖ Intervention de François-Emmanuel BLANC

M. François-Emmanuel BLANC tient à souligner la qualité du travail qui est effectué dans la caisse MSA Berry-Touraine. C'est important pour lui d'être présent, en tant que Directeur Général, afin d'être au plus proche des remontés de terrain. C'est ce qui fait le coeur de l'histoire de la MSA. La MSA doit agir, prouver, donner des résultats pour démontrer que son action est utile. Les résultats en MSA Berry-Touraine sont de bons résultats. Cela passe par la déclinaison du Plan stratégique MSA 2025 et de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion). Le modèle MSA et son guichet unique est très utile et attendu par ses adhérents mais aussi par les grands comptes, par les pouvoirs publics (mal être, prise en charge des cotisations, Maisons France Services). La MSA est aussi «opérateur» pour le compte de, «réparateur de», opérateur de référence.

La MSA est aussi un modèle moteur. L'opérateur du premier kilomètre, au plus près des territoires, au plus près des populations. Elle a un capital/ capacité d'interventions qui est mis à disposition de la collectivité : domaine de la santé (maison de santé, CPTS, hopitaux de proximité, ...), domaine ASS, ...

Modele unique, utile, moteur, cela s'inscrit dans une perspective plus globale : prestations, protection sociale, action sanitaire et sociale, offre de services : action structurelle durable.

Les populations agricoles se rarifient mais la pression/l'importance de leurs rôles dans la souveraineté alimentaire oblige la MSA à veiller à leur bien-être.

Cette dimension stratégique de cette protection sociale doit être rappelée y compris en contexte «hors crises». On l'a vu dans la négociation de la COG : préserver voir augmenter le budget ASS + 10 %, prévention + 10% , informatique + 20 % (nécessité d'actualiser notre système informatique), Compte de fonctionnement courant -5%/an, effectifs : La MSA aurait aimé redéployer les gains au service de l'état. Ce n'est pas tout a fait réussi : 200 salariés en création, 700 supprimés, objectif de stabilisation des effectifs en redéployant certains.

Derriere cette démarche de conviction vis-à-vis des pouvoirs publics, la MSA porte auprès des personnes, des directeurs des administrations centrales, qui pensent que la bonne sécu c'est un opérateur unique dans un cadre universel, et bien non, le monopole en la matière est dangereux. Promesse d'avenir, d'engagement. Le travail des délégués aide à porter des thématiques auprès de personnes qui connaissent rarement la réalité du terrain.

M. BLANC remercie sincèrement l'ensemble des délégués pour leurs actions.

9 ❖ Questions débat avec la salle

Le rapport du Sénateur CABANEL illustre le suicide par des chiffres de 2016. Est-ce qu'il existe des chiffres plus récents ?

M. CORMERY répond qu'il est très difficile d'avoir des chiffres proches de la réalité pour plusieurs raisons. D'une part, parce que les statistiques sont toujours «en décalé», le temps de récupérer les informations, de les synthétiser, ... et d'autre part, parce que la cause de décès par suicide est difficile à «officialiser».

Mme OUÉDRAOGO ajoute que le suicide est la conséquence finale et que le plus important c'est la prévention.

Ce rapport était initialement prévu pour les chefs d'exploitation. M. CORMERY, en tant que Président national, a demandé à ajouter les salariés agricoles.

Est-ce qu'il serait possible de choisir son canton lorsqu'on se porte candidat aux élections (choix entre le lieu de son domicile et celui de son travail) ?

Cette demande est prise en compte et une réponse sera apportée ultérieurement.

Est-ce qu'il est prévu quelque chose pour limiter l'impact financier dû au prix de l'essence pour les élus «bénévoles» ?

Le contexte appelle à envisager des modes de collaboration « hybrides ».

Un manque de médecin du travail engendre des difficultés préoccupantes pour nos assurés. Comment faire ?

C'est la conséquence de manque d'effectifs. Outre la recherche intensive de ressources par tout moyen à disposition, y compris même à l'étranger, il faudra pouvoir habiliter les infirmières à des actes initialement dévolus aux médecins, dans la limite des référentiels métiers.

Certains dépassements d'honoraires des médecins sont exagérés, comment y remédier ?

C'est une réalité. Cela a été rendu possible par le secteur conventionné 2. Ces frais peuvent être couverts par la mutuelle complémentaire. Il y a un reste à charge pour un certain nombre de praticiens.

La MSA a-t-elle conscience de son attractivité ?

Oui c'est tout l'intérêt de notre travail avec nos partenaires locaux dans la coopération pour affirmer notre intérêt pour ces territoires.

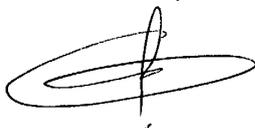
10 ❖ Élection

M^{me} Marie-Christine LOIZON -1^{er} collège Indre-et-Loire - ayant démissionné de son poste d'Administratrice, l'élection de son successeur a été organisée sur les lieux de l'assemblée Générale. M. Pascal CORMERY informe l'Assemblée que M. Pierre ROBIN est élu à l'unanimité des votants. Il lui adresse ses félicitations, lui souhaite la bienvenue et lui cède la parole pour une brève présentation.

11 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale

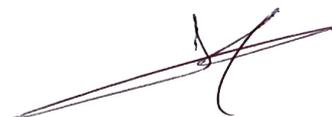
M. Pascal CORMERY lève la séance à 13h.

Le Président,



M. Pascal CORMERY

Le Secrétaire de séance,



M. Étienne LE MAUR